

---

## Garantir l'accessibilité aux nouvelles infrastructures

---

Les architectes et les urbanistes ont des directives claires en matière d'accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap. De plus, la loi exige que les personnes avec un handicap puissent accéder aux transports publics de manière autonome d'ici à la fin 2023.

Bien entendu, le projet «Avenir de la gare de Berne» tient compte de cet impératif d'accessibilité, qui profitera également aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes avec poussette ou valise à roulettes.

En qualité de maîtres d'ouvrage, les CFF, le RBS et la Ville de Berne collaborent étroitement avec les organisations d'aide aux personnes handicapées ainsi qu'avec les centres pour la construction adaptée aux handicapés. Les demandes et les propositions de ces structures contribuent également à la mise au point de solutions de signalisation et d'information pendant la phase des travaux, car répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite est pour nous une évidence.

Veillez composer le **079 850 08 95** pour obtenir de plus amples informations sur l'accessibilité pour les personnes avec un handicap pendant la phase des travaux.